

Le Bélier

Rapport du président du Conseil d'Administration (Article L. 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Philippe GALLAND

Nommé le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1.2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BELIER PARTICIPATIONS représentée par Denis GALLAND

nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Cécile GALLAND

nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Noèle GALLAND

nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Frédéric GUINOT

nommé le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Paul COUSTY

cooptation le 22 décembre 2004 ratifiée le 27 mai 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Philippe DIZIER (Directeur Général Délégué)

nommé le 24 mai 2006, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

1.3. AUTRES MANDATS SOCIAUX DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2007

Nom	Fonctions	Sociétés
Philippe GALLAND	Président du Conseil d'Administration Président Directeur Général Président Président Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Gérant	Fonderies et Ateliers du Bélier Le Bélier Le Bélier Commercialisation SAS Le Bélier Participations SAS Le Bélier Hongrie LBQ Foundry SA de CV BQ Machining SA de CV Le Bélier Dalian BS Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Kikinda d.o.o LBO SARL SCI Du Plantier de la Reine Machinassou SARL Société Civile de Choisy le Roi
Noèle GALLAND	Gérante Gérante Gérante	GFA Château de Brague Paris-Bordeaux Sarl SCEA Château de Brague
Cécile GALLAND	Gérante	SCEA Château de Brague
Paul COUSTY	Néant	Néant
Frédéric GUINOT	Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Directeur Administrateur - Pdt du Conseil d'Administration Administrateur Administrateur Président Gérant Gérant Président Directeur Directeur Gérant Vice Président du Conseil de Surveillance Administrateur Gérant Cogérant Administrateur	Luitpoldhütte AG (Allemagne) FMGC SA (France) Farinia BV (Hollande) Format SA (France) Farinia GEIE (France) Approfond GEIE (France) Ugimag France SAS Ugimag Trading SARL (France) Ugimag Holding Overseas SARL (France) Ugimag USA Inc (Etats-Unis) Ugimag Industrial Co. Ltd. (Corée) Ugimag Participações do Brasil Ltda (Brésil) Ugimag Services Sarl (France) Estamfor SA (France) Novaterra Holding (Hollande) Format SARL (France) AUS SARL (France) Euromeca (France)
Philippe DIZIER	Directeur Général Délégué Administrateur Directeur Général	Le Bélier (France) Fonderies et Ateliers du Bélier

1.4. COMPOSITION DU CONSEIL

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres ont été nommés par l'Assemblée Générale mixte du 30 avril 2003 et celles des 27 mai 2005 et 24 mai 2006.

La durée d'un mandat d'administrateur est de six années renouvelable.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de six membres dont un indépendant, Monsieur François COTTIGNIES ayant démissionné à effet du 15 février 2008.

Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant sont les suivants :

- expérience d'autres mandats d'administrateurs ;
- connaissance du secteur de la Fonderie ou sous-traitance industrielle ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, ni avoir un lien familial proche avec un administrateur.

Ainsi un seul administrateur peut être qualifié d'indépendant. Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

1.5. ACTIONS DETENUES PAR LES MANDATAIRES

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

1.6. ADMINISTRATEUR INDEPENDANTS

Monsieur Frédéric GUINOT détient des fonctions de Président du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance, et Vice-président du Conseil de Surveillance dans des sociétés dont les activités relèvent du secteur de la "fonderie fonte" et qui n'ont pas de lien capitalistique avec le Groupe LE BELIER.

1.7. DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est assurée par Monsieur Philippe GALLAND également Président du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe DIZIER ayant été désigné le 14 février 2006 en qualité de Directeur Général Délégué.

1.8. COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations de croissance externe et celles internes au Groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

1.9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, COMITES, REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration n'a pas formalisé de règlement intérieur, et n'a pas créé en son sein de comité spécifique.

1.10. COMITE DE DIRECTION

Il existe un Comité de Direction créé le 12 mai 2003, composé du Président du Conseil d'Administration Directeur Général, du Directeur Général Délégué, ainsi que des directeurs opérationnels du Groupe.

Ce Comité de Direction, qui s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice, a un rôle d'information, de cohésion et de prise de décision collégiale sur les actions à court terme.

1.11. FREQUENCE DES REUNIONS

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois sur les sujets suivants :

- direction générale (2 réunions) ;
- conventions réglementées (2 réunions) ;
- avals, cautions et garanties (2 réunions) ;
- examen des comptes sociaux et consolidés (1 réunion) ;
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (1 réunion) ;
- rapport financier semestriel du Conseil d'Administration (1 réunion) ;
- questions diverses (3 réunions).

1.12. CONVOCATIONS DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.13. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins trois jours avant la réunion.

1.14. TENUE DES REUNIONS

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

1.15. PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1. OBJECTIF DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DEMARCHE ENGAGEE

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels, et aux lois et réglementations en vigueur ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe ;
- de garantir la préservation des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le Groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne efficace tant au sein de la holding LE BELIER que de chacune des filiales opérationnelles, a décidé de mettre en œuvre une démarche progressive fondée sur les principes suivants :

- identification et hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le Groupe ;
- identification des contrôles existants afin de limiter les probabilités d'occurrence des risques majeurs et leurs conséquences opérationnelles ou financières ;
- fixation d'un plan d'action pour les exercices futurs en vue de pallier les insuffisances ou d'améliorer les procédures en particulier en les formalisant mieux et en les évaluant.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du Groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité ;
- intégrité et éthique ;
- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.

2.2. ORGANISATION DE CONTROLE

La démarche retenue par le Groupe LE BELIER est structurée conformément au cadre de référence prescrit par l'AMF et adapté pour les Vamps. A ce titre, cette démarche s'appuie sur les 5 composantes du contrôle interne définies par l'AMF.

2.2.1. Organisation et modes opératoires

Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :

- Président Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application ;
- Directeur Général Délégué : ses actions sont coordonnées avec celles du Directeur Général ;
- Directeur Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier ;
- contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la DAF sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au directeur financier groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes ;
- il n'existe pas, à ce jour, eu égard à la taille du Groupe, de service d'audit interne. La fonction est assurée par les contrôleurs financiers et les RAF tant au plan de l'application des procédures mises en œuvre que du contrôle de la fiabilité des informations financières et de gestion. La mission sur le contrôle interne évoquée plus haut permettra d'intensifier celui-ci dans l'ensemble de l'organisation.

Procédures de contrôle interne en place :

Parallèlement, la direction financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

Réalisation et suivi des missions :

La Direction Générale, et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi. A l'issue des missions de contrôle sur sites, des compte-rendu de visite et recommandations sont systématiquement diffusés.

Référentiels de contrôle :

Le Manuel des Procédures Administratives et Financières fait l'objet d'une refonte complète, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus et d'outils d'arrêté et de consolidation. Il traite principalement les points suivants :

- règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier ;
- procédures et autorisations (modification d'organigramme, recrutement de haut encadrement, octroi de prêt au personnel, remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...)
- un plan comptable "LE BELIER".

Les manuels de procédure ISO.

Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

2.2.2. Diffusion et utilisation des informations

Instances & processus de contrôle :

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- le rapport mensuel d'activité (dit " reporting groupe ") ;
- les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels ;
- le tableau de bord mensuel de la performance industrielle (" BOS ") ;
- un outil logiciel unique et dédié à la gestion de l'ensemble de l'information financière et de suivi de la performance est en cours de mise en place.

Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Administration du Groupe, les sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis-à-vis de la stratégie Groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels (dit "reporting industriel", "BOS") accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat et des éléments bilantiels y sont adjoints depuis mi 2006. Ce rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget.

Un ordre du jour et un compte-rendu sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Financier, au Directeur Général Délégué et au Président Directeur Général.

2.2.3. Gestion des risques

Une cartographie des risques a été établie en 2007 par l'équipe de direction, et présentée aux administrateurs.

Ce travail couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé : risques technologiques, de fraude, d'approvisionnement, opérationnels, stratégiques...

Chacun de ces risques a été noté en fonction de sa gravité, de sa probabilité d'occurrence, de sa détectabilité, a été affecté à un responsable, et fait l'objet d'une revue d'avancement semestrielle.

Plus spécifiquement, les risques de taux et de change sont gérés de manière centralisée.

2.2.4. Activités de contrôle

Les principaux cycles opérationnels (achats, ventes, stocks, personnel, trésorerie) ont été analysés, cartographiés et découpés en processus. Pour chacun de ceux-ci, des objectifs de contrôle ont été définis. Au regard de chacun de ceux-ci, des activités de contrôle ont été identifiées.

Certaines des activités de contrôle dédiées à la production d'informations comptables et financières sont décrites en 2.3.

2.2.5. Pilotage du contrôle interne

Un plan d'audit permet de contrôler que ces activités de contrôles sont pertinentes et efficaces. Des plans d'action correctifs sont éventuellement mis en place.

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans notre périmètre de consolidation du Groupe soit les sociétés suivantes :

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du Groupe
LE BELIER (Holding)		PLANTIER DE LA REINE VERAC (33) FRANCE	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA - ITALIE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA - SERBIE	Etrangère	100%	100%
Le Béliér Commercialisation	LBC	PLANTIER DE LA REINE VERAC (33) France	48776216300011	100%	100%
LBO - (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE VERAC (33) FRANCE	40307761300012	100%	100%
SCI du Plantier de la Reine (Location immobilière)	SCI	PLANTIER DE LA REINE VERAC (33) FRANCE	41173559000019	100%	100%

2.3. ELABORATION ET CONTROLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'ensemble des processus relatifs à la production de l'information comptable et financière est présenté dans le chapitre 2.2.

Plus précisément, et sans que cette liste soit exhaustive, divers contrôles, instances, ou processus y sont consacrés :

- rapprochement des flux de matière et des stocks, prises d'inventaires ;
- suivi et contrôle des prix d'achats et des prix de vente ;
- procédure d'approbation préalable des investissements ;
- délégations formalisées et notifiées aux directeurs opérationnels ;
- doubles signatures (à généraliser) ;
- revue périodique des résultats par filiale ;
- suivi hebdomadaire des positions de trésorerie, mise en ligne centralisée de celles-ci sur une base journalière.

Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe GALLAND, notre Directeur Général.

4. REGLES ET PRINCIPES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du document de référence.

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de la présence effective aux séances.

Au titre de l'exercice 2006, il a été décidé l'attribution de jetons de présence, pour un montant de 40.000 €, attribués pour moitié (20 000 €) à Monsieur Frédéric GUINOT, l'autre moitié (20 000 €) à Monsieur Paul COUSTY.

Fait à Véraç.
Le 27 mars 2008

Le Président du Conseil d'Administration